



François Lafaye, président - Josée Caderas, vice-présidente - Michel Avenas, secrétaire général

Jean-Claude Casadesus, parrain de Pro Musicis : "La musique est le plus court chemin d'un cœur à un autre"

Une Saison réussie dans l'excellence musicale et par le partage, une association gérée uniquement par des bénévoles, des dépenses scrupuleusement contrôlées : merci de tout cœur pour votre soutien sans faille, chers bienfaiteurs, adhérents et sponsors.

Grâce à votre adhésion les Lauréats du Prix Pro Musicis déploieront leur immense talent Salle Cortot puis en 12 concerts "de Partage" avec ceux qui vivent dans le handicap et la souffrance. **Profitez de la déduction fiscale à 66 %** pour la Saison **2023.2024**, ainsi que de la réduction de 5 € du prix d'entrée. **En cette période bien sombre, la musique répond mieux que jamais au besoin de rêve et d'espérance pour chacun, pour les "oubliés", dont ces enfants handicapés** qui en ont tant besoin en concerts de Partage, ainsi que de l'estime d'eux-mêmes qu'ils se créent toute l'année scolaire en classes "**Enfants de Bach**" animées par l'artiste Pro Musicis. En leur nom, d'avance une immense gratitude.

François Lafaye, président

Josée Caderas vice-présidente

## BULLETIN D'ADHÉSION pour devenir membre de l'Association Pro Musicis

Nom et prénom .....

Adresse .....

Adresse courriel (\*) .....@.....

**Adhère en tant que Membre Actif / Bienfaiteur** (rayer la mention inutile)

Montant de la cotisation .....

Date et signature

(\*) Pro Musicis vous garantit naturellement la confidentialité de cette adresse réservée aux rappels des annonces de concerts ainsi qu'à quelques informations sur la vie de l'Association.

**Votre adhésion vaut pour la Saison musicale 2023 – 2024 (de septembre à juin) et vous donne droit à réduction de 5 euros sur le prix des entrées aux concerts publics.**

### MEMBRE ACTIF

- Une personne : 70 euros (coût réel 23,8 euros après déduction fiscale)
- Couple : 100 euros (coût réel 34 euros après déduction fiscale)

### MEMBRE BIENFAITEUR

- Une personne : 160 euros (coût réel 54,4 euros) - Couple : 285 euros (coût réel 96,9 euros)

Merci de bien vouloir envoyer votre chèque à l'ordre de "Pro Musicis" à :

**Pro Musicis 49 rue Héricart - 75015 Paris**

Vous pouvez aussi adhérer via le système ultra sécurisé **PayPal**, sur le site **www.promusicis.fr** : voir sur la page d'accueil la fenêtre "**Adhérez**".

Les dons et cotisations sont fiscalement déductibles dans les conditions prévues par la loi. Un reçu fiscal vous sera adressé dès réception de votre envoi. Un très grand merci d'avance !